

Tracteurs

Tracteurs - Démarrage

Sur cette page

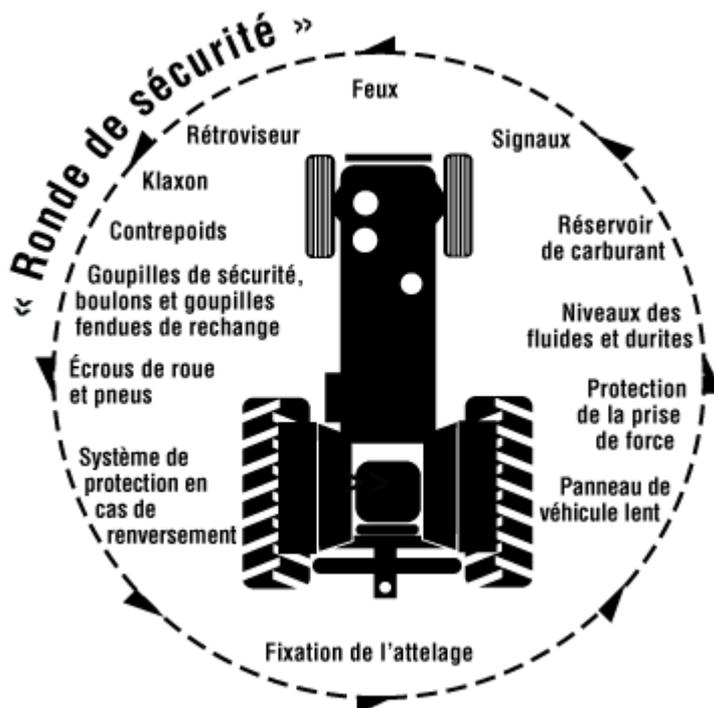
[Quelles sont les consignes de sécurité pour démarrer un tracteur?](#)

[Que doit-on faire avant d'opérer le tracteur?](#)

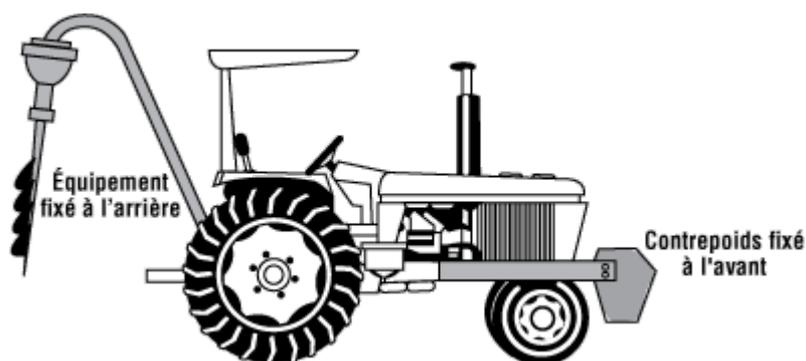
[Que devrait-on vérifier avant de procéder au démarrage?](#)

Quelles sont les consignes de sécurité pour démarrer un tracteur?

- Lire le guide de l'opérateur préparé par le fabricant, et suivre les instructions relatives à l'utilisation et à l'entretien du tracteur en toute sécurité.
- Faire le tour du tracteur pour vérifier la présence de personnes ou d'éventuels obstacles.



- Débarrasser les commandes, les pédales et les marchepieds de la boue, de la graisse et autres résidus.
- Si le tracteur a deux pédales de freinage, vérifier qu'elles sont verrouillées l'une avec l'autre et réglées de manière à s'enclencher en même temps, à moins que vous ne prévoyez faire des virages nécessitant l'utilisation indépendante des freins.
- Vérifier la pression, l'usure et les dommages éventuels des pneus. Les gonfler au besoin et remplacer les pneus usés ou endommagés.
- Vérifier le niveau des fluides, dont le carburant, le frigorigène, l'huile à moteur et le liquide du circuit hydraulique. Ajouter les quantités nécessaires, au besoin.
- Vérifier que tous les gardes et les composants sont correctement mis en place.
- Inspecter l'arbre de la prise de force pour voir s'il est protégé adéquatement (faire tourner le protecteur et s'assurer qu'il se déplace librement).
- Régler les roues à l'écartement maximum assurant à la fois un fonctionnement adéquat et une meilleure stabilité.
- Assurer une excellente ventilation si le tracteur est mis en marche dans un garage.
- Vérifier l'état et la solidité de l'accouplement de l'attelage, y compris les dispositifs de verrouillage.
- Utiliser les contrepoids avant et arrière pour équilibrer le tracteur, après le montage d'équipements supplémentaires.
- S'assurer que tous les protecteurs sont en place.
- Vérifier tout l'équipement d'éclairage et les panneaux de véhicule lent.



- Conserver un assortiment de goupilles de cisaillement, de boulons et de goupilles fendues dans un contenant solidement fixé au tracteur.



- Retirer tous les outils et les accessoires qui peuvent limiter la manœuvre des commandes.
- Se placer devant le tracteur et utiliser les poignées et les marchepieds pour monter sur le tracteur et en descendre.

Que devrait-on vérifier avant de procéder au démarrage?

Vérifier les éléments suivants :

Extincteur – vide, introuvable ou inutilisable suite au tassement de son contenu sous l'effet des vibrations?

Boulons, écrous, chaînes, gardes et dévidoirs hydrauliques pour boyaux – desserrés, endommagés ou introuvables?

Goupilles d'ancrage des chaînes – usées, desserrées ou tordues?

Fuites de fluide – coulures ou taches humides?

Batterie – fils de câbles dénudés, bas niveaux d'électrolyte dans les éléments d'accumulateur et fixation inadéquate?

Conduites du circuit hydraulique – usées, desserrées ou en frottement contre un autre élément?

Trousse de premiers soins – contenu incomplet ou quantités insuffisantes?

Ceinture de sécurité et cadre de protection (ROPS) – usés ou endommagés?

Faire réparer, remplacer ou remettre en état, selon les besoins, les pièces, les fournitures et l'équipement qui ne satisfont pas aux exigences.

Que doit-on faire avant d'opérer le tracteur?

- Ajuster le siège et les commandes si nécessaire.
- Boucler la ceinture de sécurité si le tracteur est muni d'un cadre de protection (ROPS).

Vérifier le fonctionnement des éléments suivants :

Frein d'immobilisation – résiste à une légère accélération.

Frein au pied – retient ou immobilise l'engin en douceur.

Embrayage et boîte de vitesses – assurent un changement de vitesse sans heurt ni mouvement brusque.

Levier de direction – se manœuvre facilement.

Feux – les phares avant, les avertisseurs lumineux et les feux de virage fonctionnent.

Tableau de commande – toutes les jauges et les voyants fonctionnent.

Pièces mobiles – ne produisent aucun bruit inhabituel.

Avertisseur sonore – fonctionne bien.

Faire effectuer l'entretien des pièces et de l'équipement, et les faire mettre en bon état de marche au besoin.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-01-25

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.